

Monsieur Albert GOFFART  
Directeur A.A.T.L. – D.U.  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 15/pfu/404292  
DMS 2078-0005/15/2011-242PU  
N/réf. : AVL/ah/BXL-3.57/s506  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet :** BRUXELLES. Site du Moeraske. Demande de permis unique portant sur le réaménagement et la remise en valeur du parc Walckiers et sur l'intégration de la promenade verte à travers le site classé. Avis conforme.  
*Dossier traité par Mme C. Defosse, D.U. et par M. Th. Wauters, D.M.S.*

En réponse à votre courrier du 12 août 2011 sous référence, réceptionné le 17 août, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 7 septembre 2011 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis **conforme favorable sous réserve.**

La demande concerne la mise en valeur et l'ouverture au public de l'ancien parc Walckiers intégré au site du Moeraske et l'aménagement de la Promenade verte régionale dans ce tronçon du site classé. Le projet comprend :

- le dégagement de la grande perspective située dans l'axe de l'ancien château,
- la restitution de l'ancien niveau de la mare,
- l'abattage de plusieurs arbres,
- la création d'une plaine de jeux du côté de l'avenue Zénobe Gramme (partie non classée).

Le site sera divisé en trois parties, à savoir la promenade verte largement accessible au public, la zone de quiétude ainsi que la zone boisée comprenant les vestiges de l'ancien parc qui ne sera accessible qu'à des groupes, lors de visites guidées. La Commission souscrit à ce partage du site mais elle propose de poursuivre l'étude sur la mise en œuvre des séparations. Elle demande, en particulier, d'atténuer l'impact visuel des murs de soutènement réalisés en gabions.

#### Historique du site

Pour rappel, ce terrain constitue le vestige d'un parc boisé originellement beaucoup plus vaste, aménagé à partir de 1766 sur le versant sud de la vallée de la Senne par Adrien-Ange Walckiers. Il s'agit probablement du premier parc anglais aménagé sur le continent, ce qui s'explique par l'importance du commanditaire qui était impliqué dans le monde de la haute finance à la cour de Charles de Lorraine. Le parc subit de nombreuses transformations au courant du XIXe siècle avant d'être acquis par les Dames de la Sainte-Famille en 1891. Il fut d'abord amputé de la partie nord par l'aménagement de la ligne de chemin de fer de Bruxelles à Malines et Louvain. Après la

deuxième Guerre, la partie basse comprenant jadis le grand étang fut expropriée et fortement remblayée en vue d'y créer une bretelle autoroutière. Après l'abandon de ce projet et suite au manque d'entretien du parc, le site fut progressivement recolonisé par une faune et la flore intéressante et acquit une grande valeur biologique. Pour cette raison l'ancien parc fut intégré dans le classement comme site du Moeraske en 1995. Cette protection était non seulement motivée par son intérêt scientifique mais également par ses valeurs esthétiques et historiques. A la même époque, plusieurs interventions furent effectuées dans le cadre de la gestion du site naturel, comme la création du plan d'eau à son emplacement actuel. Situé à l'articulation du parc historique et de la zone de remblai, il s'agit d'un site particulièrement intéressant sur le plan patrimonial.

#### **Avis conforme favorable sous réserve**

***La CRMS approuve la demande car le projet rétablit l'équilibre entre la valeur biologique du site naturel (et les besoins récréatifs du quartier) et l'intérêt historique et esthétique du parc Walckiers, ayant conjointement motivé le classement.***

***Cependant, la Commission estime que la césure entre les différentes strates historiques du site, créée au moyen de murs de soutènement, est traitée de manière trop abrupte. Elle craint que les parois verticales (2,5 m de haut) ne nuisent à la lecture du paysage et de son fonctionnement originel, en particulier aux abords de la grande grotte. La Commission conseille dès lors de créer une transition plus douce entre la promenade verte et la partie historique non accessible, ce qui ne remet pas l'économie du projet en question. Elle demande également de poursuivre l'étude des clôtures qui séparent les différentes zones ainsi que des portails d'entrée où les piliers de gabions gagneraient à être remplacés par un dispositif mieux adapté et plus accueillant. Enfin, certains déblais devront être réduits.***

#### **1/ Les abords de la mare**

Le plan d'eau existant résulte d'une intervention récente (1995) qui avait comme objectif de retenir les eaux issues de différentes sources présentes dans la partie nord-est du site. Il constitue le vestige du petit étang de l'ancien parc Walckiers.

La Commission souscrit au principe de retrouver l'ancien niveau de la mare puisque cette intervention se rapproche de la situation historique tout en renforçant la biodiversité du lieu par un meilleur éclairage du plan d'eau. Elle offre également le grand avantage d'assécher les fondations et de permettre la remise en valeur de la grande grotte dont l'entrée orientée à l'est se retrouve actuellement encombrée par la boue.

Pour retrouver la composition paysagère ancienne de cette partie du site, particulièrement significative sur le plan historique, la Commission propose de davantage dégager les abords de la mare. En effet, au cours des dernières années, la connaissance du site s'est précisée et il s'avère que l'implantation des fabriques du parc Walckiers suit la logique propre à la composition des parcs anglais de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, un axe visuel nord-sud existait entre la 'ruine' implantée en périphérie du site et l'entrée est de la grande grotte. Cet aménagement réfléchi permettait d'ailleurs à la lumière du matin de largement y pénétrer (cet aspect constituera probablement un des points d'attention des études en cours).

Le projet ne rétablit malheureusement pas cet axe qui serait, au contraire, encombré par le mur de gabions retenant les terres. Par conséquent, la Commission recommande ***d'éloigner le mur de soutènement du plan d'eau de manière à atténuer la pente à l'avant plan de la 'nouvelle' mare et de rétablir l'axe entre les ruines et la grotte*** (l'eau servant à cet endroit d'élément dissuasif). Ceci implique également d'adapter légèrement le tracé de la promenade à cet endroit. En revanche, cette adaptation permettra de créer une vue privilégiée depuis la zone remblayée sur l'ensemble de la grotte, des ruines et du ravin. Si une clôture s'impose à cet endroit, il est souhaitable d'adopter un langage mieux

adapté aux caractéristiques des lieux que le ponton et le garde-corps en bois prévus par le projet.

La Commission insiste également sur l'existence du pont qui enjambait anciennement le cours d'eau alimentant le petit étang. Bien qu'il soit actuellement immergé sous l'eau, le pont existe toujours. **En rétablissant le niveau d'eau 'historique' celui-ci réapparaîtra et pourra ainsi être intégré au tracé des nouveaux sentiers.** Les plans devraient donc être modifiés dans ce sens. La Commission attire l'attention de l'IBGE sur la nécessité d'intégrer la restauration de cet élément à la deuxième phase du projet (restauration des fabriques – voir plus loin).

### 2/ La perspective

Un des objectifs du projet consiste à rétablir la perspective entre le château et le bas de la vallée en supprimant des massifs de végétations spontanées ainsi que le rideau de peupliers et de lauriers-cerises planté par les religieuses de la Sainte-Famille. La Commission souscrit à cette intervention ainsi qu'au reprofilage de la clairière car il permettra de se rapprocher du profil concave du terrain d'origine et d'augmenter la biodiversité du site. **Elle demande toutefois de ne pas intervenir sur la zone des arbres fruitiers dans le haut de la perspective** (arbres plantés récemment en remplacement de l'ancien verger). Cette zone (jamais remblayée) a toujours accueilli des arbres fruitiers et il ne faut pas y étendre la clairière car elle abrite une intéressante population de géraniums noirs.

Le projet prévoit de séparer dans la promenade verte de la partie historique au moyen d'un fossé sec (proche de la typologie des 'aha'). Tout comme à proximité de la mare, il **serait indiqué d'atténuer la coupure établie dans la grande perspective, sans pour autant recourir au placement d'une clôture à cet endroit.**

### 3/ Les clôtures et les portails

Sur la plus grande partie du site, le passage du public vers la partie historique est empêché au moyen de clôtures en treillis soudés plastifiés. La Commission s'interroge sur l'impact visuel de ce dispositif. Si le choix de la teinte kaki retenu par le projet paraît intéressant, les clôtures noires s'intègrent généralement aussi bien dans les milieux plantés, tant en été qu'en hiver. Une **présentation in situ des deux couleurs de clôture pourrait être prévue** avant la commande du matériel de manière définir la couleur qui altère le moins la lecture du paysage.

La CRMS demande aussi de simplifier le tracé de cette clôture où cela est possible, en particulier du côté de la chapelle. **Elle préconise de ne pas doubler la clôture existante au droit de la cour de récréation mais de concéder un accès pour l'entretien des abords de la grille existante.**

**La Commission ne peut approuver le langage adopté pour les trois portails donnant accès au site.** Il s'agit de portiques à double vantaux flanqués de massifs de gabions de 2,5 de haut. La Commission estime que la mise en œuvre de gabions (c'est-à-dire des pierres maintenues par des grillages métalliques) pour marquer l'entrée du site ne cadre pas avec la fonction et nuit à l'interface avec l'espace public. Cette fausse monumentalité utilise à contre-sens le vocabulaire adopté dans le parc : sur le même site, les gabions seraient utilisés à la fois pour repousser et accueillir le public. Ceci serait d'autant plus regrettable que l'entrée du bas de l'avenue Z. Gramme occupe un emplacement stratégique sur le plan urbanistique puisqu'il constitue le fond de perspective de l'avenue Georges Rodenbach en remontant depuis la gare. La Commission demande de revoir le

vocabulaire des entrées et d'aller dans le sens d'une plus grande simplicité, tant du côté de l'avenue Z. Gramme que de celui de la rue du Château.

Pour ce qui concerne le réaménagement de la placette à côté du pont Albert ainsi que du réaménagement du trottoir de l'avenue Z. Gramme, la Commission invite l'IBGE à travailler en **étroite concertation avec la Commune de Schaerbeek**, notamment pour ce qui concerne le revêtement des trottoirs.

Enfin, la CRMS se réjouit de voir aboutir enfin ce projet qui remonte à 2004 et qui a connu une longue histoire. Les aménagements paysagers qui font l'objet de la présente demande ne constituent toutefois que le premier volet d'un projet plus vaste. Le réaménagement du parc devra impérativement être complété par la restauration et la remise en valeur des 'fabriques' encore présentes dans la partie historique du site, dont la grande grotte qui constitue un ensemble particulièrement intéressant et emblématique (outre de la petite grotte, les 'ruines', les statues, etc.). La Commission prend bonne note qu'une étude de restauration des éléments 'construits', initiée par Bruxelles Environnement, est actuellement en cours. Le dossier de restauration, fondé sur ces recherches préalables, ferait l'objet d'une demande de permis unique qui serait introduite fin 2011. Ceci permettra de coordonner les deux phases de travaux là où cela s'impose, notamment au pied de la grande grotte (voir ci-dessus).

En conclusion, la Commission approuve la demande car le projet contribue à la revalorisation du site tant du point de vue historique et paysager que sur le plan biologique.

- Elle souligne que la réussite du projet dépend de la restauration des fabriques qui subsistent dans le parc et insiste pour que ce volet du projet soit finalisé dans les meilleurs délais de manière à coordonner les deux phases de travaux.
- La CRMS rappelle la grande valeur historique de l'ancien parc Walckiers qui est un des plus anciens exemples de jardin anglais en Europe. Au vu des efforts qui seront effectués pour restaurer les vestiges XVIII<sup>e</sup> siècle, la Commission demande d'articuler les fabriques – en particulier la grande grotte le petit pont et les ruines – dans un contexte qui leur donnent tout leur sens. Elle conseille vivement d'atténuer la rupture entre les parties historique et les parties remblayées, y compris dans la grande perspective, et demande de revoir le vocabulaire trop rustique prévu par le projet (murs de soutènement en gabions, ponton et balustrade en bois). Ces modifications ne mettent pas l'économie du projet en cause et ne portent pas atteinte à la biodiversité du lieu.
- La réflexion sur les clôtures doit être poursuivie ; la Commission désapprouve l'utilisation de gabions pour marquer les entrées du site.
- Enfin, le reprofilage de la grande perspective devra être revu à la baisse.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente